

⊕ ——— ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

Accord de confidentialité mutuel

Communication de presse et de crise

01 PARTIE A — PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE

Broadsheet & Bell PR

1717 Pennsylvania Ave NW, Washington, DC
20006, USA

02 PARTIE B — PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE

Kestrel Transit Authority

600 5th St NW, Washington, DC 20001, USA

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-0031

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

13 avril 2026

ÉMIS LE

6 avril 2026

DROIT APPLICABLE

District de
Columbia,
États-Unis

⊕ ISSUED

Broadsheet & Bell Public Relations LLC

Confidentiel — préparé pour Kestrel Transit Authority.
Ne pas diffuser au-delà des parties nommées.

EN BREF DESK COPY

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

POUR SIGNATURE

NDA-2026-0031

N° DE CONTRAT	PARTIES	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	DURÉE	DROIT APPLICABLE
NDA-2026-0031	Broadsheet & Bell PR et Kestrel Transit Authority	13 avril 2026	Avril-juillet 2026 (lancement + mandat de 8 semaines)	District de Columbia, États-Unis

STATUT

Pour signature

EN BREF PARTICULARS

La structure de cet accord

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	DURÉE	OBJET
13 avril 2026	Avril-juillet 2026 (lancement + mandat de 8 semaines)	Communication de presse et de crise
La date à partir de laquelle la divulgation peut commencer	La confidentialité survit à l'expiration	Prendre les devants sur l'histoire avant que les usagers ne le fassent.
DROIT APPLICABLE	PARTIES	
District de Columbia, États-Unis	Deux	
District de Columbia	Broadsheet & Bell PR et Kestrel Transit Authority	

Objet et contexte

Le conseil d'administration de la Kestrel Transit Authority a approuvé une restructuration tarifaire qui augmente certains tarifs voyageurs tout en élargissant les réductions pour les usagers à faibles revenus — un changement facile à déformer en un seul titre. Sans stratégie de presse coordonnée, l'autorité risque de voir l'histoire éclater via une publication virale d'un usager plutôt que via les médias qu'elle aura briefés et préparés.

THE REPORT

Préambule

Broadsheet & Bell PR propose une campagne de presse échelonnée articulée autour de trois séries de briefings sous embargo, d'une formation média des porte-parole et d'un dossier de presse mettant en avant l'extension des réductions plutôt que la hausse tarifaire. Un mandat de communication de crise de huit semaines accompagne le lancement, avec une surveillance médiatique et de l'opinion 24h/24 et 7j/7 ainsi qu'une rédaction rapide de déclarations en cas de besoin.

L'objectif est un lancement où les journalistes comprennent déjà l'ensemble du contexte avant que le grand public ne découvre un changement tarifaire lors de son trajet quotidien.

■ END OF REPORT

01 PARTIE A — PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE

Broadsheet & Bell PR

BROADSHEET & BELL PUBLIC RELATIONS LLC ·
52-1839027

1717 Pennsylvania Ave NW, Washington, DC
20006, USA

press@broadsheetbell.com · +1 202 555 0171 ·
broadsheetbell.com

02 PARTIE B — PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE

Kestrel Transit Authority

KESTREL TRANSIT AUTHORITY

600 5th St NW, Washington, DC 20001, USA

rosei@kestreltransit.gov · +1 202 555 0349

Conditions de l'accord

01 1. Définition des informations confidentielles

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela inclut, sans s'y limiter, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans de produits, la tarification, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles comprennent également l'existence et le contenu du présent accord, ainsi que le fait que Broadsheet & Bell PR et Kestrel Transit Authority sont en discussions concernant l'Objet.

02 2. Obligations de la partie destinataire

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.

La Partie destinataire ne peut divulguer les informations confidentielles qu'à ses employés, dirigeants et conseillers professionnels qui ont besoin d'en connaître aux fins de l'Objet et qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi protectrices que celles du présent accord. La Partie destinataire demeure responsable de toute violation commise par ces personnes.

03

3. Exclusions

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

04

4. Durée et survie

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.

05

5. Restitution ou destruction des documents

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

La Partie destinataire peut conserver une copie d'archive uniquement pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires de conservation, ou des copies conservées dans le cadre de sauvegardes électroniques de routine, à condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

06

6. Recours et mesures injonctives

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans

avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.



DROIT APPLICABLE

District de Columbia, États-Unis

JURIDICTION

District de Columbia

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.

01 POUR BROADSHEET & BELL PR

Broadsheet & Bell PR

SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date

**02 POUR KESTREL
TRANSIT AUTHORITY**

Renata Osei

DIRECTRICE DES AFFAIRES PUBLIQUES

Date

⊕ COLOPHON

Broadsheet & Bell PR — Service juridique

1717 Pennsylvania Ave NW, Washington, DC
20006, USA

press@broadsheetbell.com · +1 202 555 0171 ·
broadsheetbell.com

Broadsheet & Bell Public Relations LLC · 52-1839027

